

18 FE/S 03-20



Madame Elisabeth MAYLIÉ
Présidente
ONSIL

3, rue Alaric II
31000 TOULOUSE

Paris, le 21 mars 2018

BRIGITTE
MICOULEAU

Madame la Présidente,

SENATRICE
DE LA
HAUTE-GARONNE

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé le 9 mars dernier.

Vous vous inquiétez de la situation des professionnelles de santé au regard de la maternité et vous m'alertez sur les inégalités de traitement entre elles et les femmes médecins.

MEMBRE
DE LA COMMISSION
DES
AFFAIRES SOCIALES

Vous témoignez du vif mécontentement de l'ensemble des professionnelles de santé libérales et tout particulièrement des infirmières à domicile.

En tant que Sénatrice de la Haute-Garonne et membre de la Commission des Affaires sociales du Sénat, consciente que cette situation doit évoluer pour faire disparaître ces disparités et ces inégalités, j'ai posé une question écrite à Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.

CONSEILLERE
MUNICIPALE DE
TOULOUSE

Vous trouverez cette question écrite en pièce jointe.

Je peux vous assurer que je suivrai avec une attention particulière la prise en compte de vos justes demandes dans la défense de mesures équitables concernant la maternité des professionnelles de santé libérales.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cardialement

Brigitte MICOULEAU

Sujet : Validation de votre question

De : "questions-ges@senat.fr" <questions-ges@senat.fr>

Date : 21/03/2018 16:53

Pour : "b.micouleau@senat.fr" <b.micouleau@senat.fr>



Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Professionnelles de santé libérales et maternité

Question n° 04055 adressée à Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

À publier le : 29/03/2018

Texte de la question : Mme Brigitte Micouleau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la situation des professionnelles de santé libérales pour lesquelles la maternité est un vrai « parcours du combattant ». En effet, envisager une grossesse est un acte difficile pour les femmes exerçant en libéral. Les faibles allocations délivrées actuellement ne leur permettent pas de maintenir leur train de vie et les contraignent à poursuivre une activité pénible mettant en danger leur santé et celle de leur bébé. La profession d'infirmière à domicile, par exemple, exige une réponse aux demandes de prise en charge sept jours sur sept, des déplacements incessants, une pénibilité quotidienne concernant l'exécution d'une majorité de soins. À l'heure où l'on prône l'égalité pour tous, les professionnelles de santé constatent, qu'au sein même de la communauté féminine, il existe des disparités et des inégalités inacceptables. En effet, il a été accordé aux seules femmes médecins un dispositif d'aide complémentaire en cas de grossesse, laissant aux autres professionnelles de santé une grande frustration et un double sentiment de mépris et d'iniquité. Elle lui demande donc ce qui est prévu pour faire cesser cette situation, faire disparaître ces inégalités et permettre que l'aide apportée aux femmes médecins soit étendue dans les mêmes conditions financières aux professionnelles de santé enceintes.